

LA CONDENSATION SYNTAXIQUE DANS LES TEXTES JURIDIQUES FRANÇAIS ET TCHÈQUES RÉDIGÉS PAR LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Zuzana Honová
Université d'Ostrava

zuzana.honova@osu.cz

Résumé. L'article s'occupe de la problématique de la condensation syntaxique dans les textes juridiques rédigés par les institutions européennes. Il souligne la nature spécifique des textes juridiques en tant que tels et, en même temps, il s'oriente vers les phénomènes typiques ainsi que vers les particularités constatées dans les versions parallèles des textes français et tchèques. Il traite en particulier la condensation nominale et adjectivale, mais aussi la condensation au niveau verbal.

Mots clés. Condensation syntaxique. Adjectivation. Nominalisation. Condensation verbale. Langage juridique. Texte juridique. Langue spécialisée. Texte spécialisé.

Abstract. The Syntactic Condensation in the French and Czech Legal Texts Written by the European Institutions. The article deals with the matter of syntactic condensation in the legal texts of the European institutions. It both emphasizes the specific character of legal texts as such and focuses on typical phenomena and peculiarities which appear in the parallel Czech and French texts of these institutions. It particularly treats of the nominal and adjectival condensation, but also of that on the level of verbs.

Keywords. Syntactic condensation. Adjectivization. Nominalization. Verbal condensation. Legal language. Legal text. Specialized language. Specialized text.

1. Introduction

Le langage des textes rédigés par les institutions européennes influence d'une manière incontestable les langues des États membres. Ce n'est pas seulement la quantité de néologismes et d'internationalismes pénétrant dans les langues nationales à travers les traductions des textes officiels, mais il y a des influences qui se manifestent également, entre autres, au niveau syntaxique. À notre avis, les textes européens, disponibles en ligne, constituent un matériel très riche et méritent sans doute un intérêt particulier des linguistes et des traductologues. À cet égard, nous partageons l'opinion de Hoffmanová qui souligne la nécessité de prêter attention aux traductions des textes officiels européens vers le tchèque (2008: 114). Le présent article vise à examiner les textes juridiques parallèles produits par la Cour de justice de Luxembourg et à souligner quelques particularités rencontrées dans les versions françaises et tchèques de ces documents. En même temps, nous essayerons de montrer dans quelle mesure les textes rédigés en tchèque sont influencés par les textes des langues procédurales.

2. Présentation du corpus

Notre corpus est constitué de textes parallèles rédigés en français et en tchèque dans les années 2007–2011, c'est-à-dire après l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne. Du point de vue typologique, la majorité des textes sont des arrêts de la Cour de justice, mais nous avons également utilisé d'autres types de documents, tels que par exemple des avis des avocats généraux. Néanmoins, il s'agit toujours de textes juridiques qui, en tant que tels, présentent certaines caractéristiques des textes spécialisés. Dans le présent article, nous nous proposons de faire une analyse contrastive du corpus décrit, en examinant des particularités concrètes constatées au niveau syntaxique dans les versions tchèques, en les comparant avec leurs versions françaises au cas où il serait possible de consulter les textes parallèles disponibles dans ces deux langues¹.

3. Caractéristiques des textes juridiques européens

Il n'est pas facile de définir les textes juridiques. Bocquet (2008: 10) distingue, parmi les textes qui peuvent être qualifiés comme juridiques, les textes normatifs, les textes des

¹ Dans le cas des textes européens, il est toujours difficile de désigner la langue-source et la langue-cible. Concernant le régime linguistique de la Cour de justice, dans les recours directs, la langue utilisée pour la requête (une des 23 langues officielles) sera la langue de procédure de l'affaire, c'est-à-dire la langue dans laquelle elle se déroulera. S'agissant des renvois préjudiciels, la langue de la procédure est celle de la juridiction nationale qui s'adresse à la Cour de justice. Les débats qui ont lieu lors des audiences sont interprétés simultanément. Les juges délibèrent, sans interprètes, dans une langue commune qui, traditionnellement, est le français (Cf. http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7024/, [cit. 12.02.2012]).

décisions qui appliquent ces normes et les textes de doctrine exposant le contenu des règles de droit². Les textes de notre corpus sont à classer parmi les textes des décisions. Bocquet (2008: 11) souligne que ce type de discours juridique est, au niveau lexicologique ainsi qu'au niveau syntaxique, soumis à toute une série de règles et d'usages différents d'une langue à l'autre.

Compte tenu de l'aspect fonctionnel, il s'agit de textes pragmatiques. D'après Reiss, chaque texte est écrit dans une situation particulière et vise à remplir des fonctions précises dans la communication. Le traducteur doit prendre en compte « aussi bien la situation (temps et lieu) dans laquelle le texte a été rédigé que la fonction qui a été assignée à ce texte » (2009: 63). L'objectif de la traduction de ce type de textes est non seulement de transférer le contenu du texte-source vers le texte-cible, mais aussi de respecter l'uniformité maximale de forme. Le fait que le texte-source est rédigé le plus souvent en anglais ou en français et le texte-cible dans d'autres langues officielles, souvent typologiquement différentes, le traducteur se trouve dans une situation difficile où il doit d'une part créer une version correcte du point de vue linguistique en respectant le sens et d'autre part maintenir la forme et se rapprocher le plus strictement possible de la version de l'original imposée. Ceci a pour conséquence que les textes rédigés en tchèque présentent de nombreuses influences provenant des soi-disant langues procédurales qui se manifestent sur le plan stylistique, syntaxique et lexical.

Du point de vue syntaxique, il y a un accord parmi les linguistes concernant les traits caractéristiques généraux des textes juridiques. Généralement, ils mentionnent les constructions passives et impersonnelles, les phrases complexes très longues, les structures stéréotypées, etc.³. En outre, il est à remarquer également une fréquence élevée des substantifs, des adjectifs et de certaines formes verbales ce qui fait augmenter la densité du texte et mène à une condensation du texte au niveau syntaxique. Les phénomènes cités ci-dessus sont communs pour le discours juridique en général, toutefois, nous essaierons de relever certaines interférences les plus frappantes que l'on peut observer dans les textes rédigés en tchèque.

4. Condensation syntaxique

Jelínek caractérise le style des textes juridiques et administratifs en général comme « style fonctionnel caractérisé par une mesure de condensation très élevée » qui se manifeste surtout au niveau des substantifs et des adjectifs (1996: 247). Il précise que la condensation est un moyen assez convenable pour les textes de ce type, car il est possible de placer dans une seule proposition plusieurs relations qui, en cas contraire, devraient être exprimées en tchèque par des propositions subordonnées. Évidemment, ceci prolongerait considérablement les phrases complexes, étant, en général, déjà assez longues, ce qui rendrait la compréhension difficile pour le lecteur. D'après Jelínek, une phrase qui contient des éléments condensés est perçue comme une unité plus compacte par rapport à une phrase complexe, composée de nombreuses propositions subordonnées.

² La classification de Cornu est un peu différente. Dans sa typologie, il distingue le discours législatif, le discours juridictionnel et le discours coutumier (1990: 335–337).

³ Cf. Jelínek (1996: 243–247), Škrlantová (2005: 21–22), Sourieux, Lerat (1975: 45–46).

4.1. Condensation nominale

Concernant le français, traditionnellement, il est considéré, dans les stylistiques comparées, comme langue à caractère nominal, c'est-à-dire que la fréquence des noms y est plus élevée en comparaison avec d'autres langues, telles que le tchèque qui possède d'autres moyens pour exprimer ce qui peut être désigné par un nom en français (Radina, 1981: 43–44).

Pour cette raison, la fréquence assez élevée de noms dans les textes juridiques ne constitue, à la différence du tchèque, rien d'étonnant. De même, Kocourek souligne la capacité créatrice de la nominalisation dans les langues spécialisées, considérant la nominalisation comme « un procédé important et potentiellement récursif » (1991: 87–88).

Si, en français, la fréquence des noms est un phénomène assez normal et tout-à-fait justifié, en tchèque, la situation est différente. Il est évident que le langage juridique est bien différent de la langue commune. Toutefois, dans les textes analysés, on remarquera une fréquence même exagérée des noms. Ainsi, Hoffmannová (2008: 120) reproche aux traducteurs des textes européens particulièrement la fréquence des substantifs déverbaux. Paradoxalement, dans les instructions pour la traduction des documents européens vers le tchèque, le Département du Gouvernement tchèque pour l'approximation du droit souligne la compréhensibilité du texte-cible, consistant, entre autres, justement à éviter en particulier la cumulation des substantifs déverbaux (p. ex. *za účelem usnadnění provádění opatření*) ce qui n'est pas convenable dans le discours tchèque⁴.

Comme il a déjà été mentionné précédemment, dans les versions tchèques des textes juridiques européens, nous constatons la tendance contraire, due probablement à l'influence des langues procédurales. Nous présentons, à titre d'exemple, quelques cas de ce phénomène consistant dans la cumulation des substantifs :

En effet, tant le principe de la sécurité juridique que la nécessité de garantir la pleine application des directives, en droit et non seulement en fait, exigent...

Jak zásada právní jistoty, tak nezbytnost zajištění plného použití směrnic de iure, nikoliv pouze de facto, totiž vyžaduje...

...le requérant demande l'annulation de la décision explicite de rejet de sa réclamation en date du...

...požaduje žalobce zrušení výslovného rozhodnutí o zamítnutí jeho stížnosti ze dne...

Les frais exposés pour soumettre des observations à la Cour...

Výdaje vzniklé předložením vyjádření Soudnímu dvoru...

Mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services

Opatření k usnadnění účinného výkonu práva usazování a volného pohybu služeb

⁴ <http://isap.vlada.cz/dul/pokyny.nsf/adf221542dd3551fc12579a4004a5009/f1413a7f6a77571080256d050030deeb?OpenDocument>, [cit. 01.05.2012].

L'emploi des substantifs est fréquent aussi dans les constructions introduites en français par la préposition « par » au sens passif qui peut être traduite en tchèque à l'aide de l'instrumental assumant la fonction de l'agent dans les tournures passives. Néanmoins, ce type de construction n'est pas toujours convenable et quelquefois, il vaut mieux de trouver une autre solution. Par contre, ces expressions abondent dans les textes des institutions européennes :

La République tchèque souligne, par ailleurs, que la transposition réalisée par la loi n° 34/2006 atteint l'objectif poursuivi par la directive.

Česká republika mimoto zdůrazňuje, že transpozicí zákonem č. 34/2006 Sb. bylo účelu dosaženého směrnici dosaženo.

Hoffmannová (2005: 120–121) critique ces solutions traductologiques, constatant qu'il s'agit de l'un des défauts les plus fréquents et les plus frappants rencontrés dans les textes juridiques rédigés par le Parlement européen. Elle reproche aux traducteurs notamment la formation des adjectifs déverbaux à partir des verbes pronominaux en tchèque.

Toutefois, il est à remarquer que l'emploi du substantif n'est pas toujours possible en tchèque. Ainsi, quelquefois nous constatons l'emploi de la proposition subordonnée dans ce cas, comme on le voit dans les exemples suivants :

*l'inexistence d'une certaine activité – to, že některá činnost neexistuje
mesures d'exécution de la directive – opatření, kterými se provádí směrnice*

La solution contraire est bien visible dans l'exemple cité ci-dessous (traduction de l'anglais) :

K druhému žalobnímu důvodu, vycházejícímu z neexistence důkazu o účasti společnosti

4.2. Condensation adjectivale

Un autre procédé de condensation consiste dans la soi-disant condensation adjectivale. Elle se manifeste particulièrement dans les cas où en français il y a un participe passé employé sans auxiliaire qui assume, dans ce type de constructions, la fonction de l'adjectif qualificatif. Ainsi, certains linguistes parlent de l'adjectivation à source verbale (Cf. Kocourek, 1991: 89). En tchèque, il serait possible de traduire ce type de constructions par une proposition subordonnée. Néanmoins, dans le cas des textes juridiques européens, on remarque un emploi très fréquent, même excessif, des participes tchèques (participes passifs) et des adjectifs déverbaux, étant une forme plus progressive dans le tchèque contemporaine (*viděn x viděný*).

Les engagements budgétaires globaux pris avant l'adhésion – celkové závazky v rozpočtu uskutečněné před přistoupením

La décision prise par le jury après le réexamen – rozhodnutí přijaté po přezkumu

*Aucune autre information parvenue par la suite permettant de conclure que...
Jelikož žádné jiné později došlé informace neumožňovaly dospět k závěru, že...*

Même si l'adjectif verbal est employé assez couramment dans les textes juridiques rédigés par les autorités judiciaires tchèques (citons au moins quelques exemples notoirement connus des jugements tchèques tels que *žaloba podaná proti rozhodnutí, podáním došlým dne... se strany domáhaly, soud zrušil napadený rozsudek*, etc.), à notre avis, il devrait quand même être utilisé avec prudence. La quantité exagérée de cette forme verbale dans les textes juridiques rédigés par les autorités de l'Union européenne est quelquefois au détriment de la compréhension du texte tchèque comme on le voit dans l'exemple cité ci-dessous :

La commission ayant conclu à la condamnation de la République tchèque et celle-ci ayant succombé en ses moyens, il y a lieu de la condamner aux dépens.

Vzhledem k tomu, že Komise požadovala náhradu nákladů řízení a Česká republika neměla ve věci úspěch, je důvodně posledně uvedené uložit náhradu nákladů řízení.

C'est aussi l'équivalent tchèque du verbe *établir* qui est à considérer comme peu naturel dans le texte tchèque :

Un État membre exige que les institutions établies sur son territoire qui envisagent de fournir leurs services à une entreprise d'affiliation sur le territoire d'un autre État membre...

Členské státy vyžadují od institucí usazených na jejich území, které zamýšlejí být financovány podnikem usazeným na území jiného státu...

L'exemple suivant montre qu'il existe d'autres possibilités pour trouver un meilleur équivalent pour le verbe en question :

Certes, selon cet État membre aucune institution... ne peut légalement s'établir sur son territoire.

Podle tohoto členského státu sice nelze na jeho území založit žádnou instituci...

Quelquefois même la version française est loin d'être parfaite :

...chaque état membre exige que toute institution établie sur son territoire établisse des comptes et des rapports...

à la différence de la version suivante qui présente sans doute une solution meilleure :

...chaque État membre veille à ce que chaque institution établie sur son territoire élabore une déclaration...

Pour résumer les phénomènes les plus frappants qui apparaissent souvent dans les textes tchèques, nous citons l'exemple suivant :

La Cour, vu la décision prise, l'avocat général entendu, de juger l'affaire sans conclusions, rend le présent arrêt.

Soudní dvůr, s přihlédnutím k rozhodnutí, přijatému po vyslechnutí generální advokátky, rozhodnout věc bez stanoviska, vydává tento rozsudek.

4.3. Condensation syntaxique à l'aide des formes verbales

D'après Kocourek « le souci de concision constitue un facteur puissant dans la formation des phrases technoscientifiques » (1991: 79). Ainsi, il parle de la « condensation syntaxique » menant à une « complexité concise » des phrases. Ce qui est vrai pour le discours scientifique (langue de spécialité), l'est aussi, dans ce contexte, pour le discours juridique, caractérisé par un degré élevé de concision et de densité des phrases. À côté des nominalisations et des adjectivations dans le texte de spécialité, que nous avons traitées ci-dessus, Kocourek (1991: 81–82) souligne également d'autres mécanismes de condensation, à savoir les constructions participiales et les constructions gérondives, infinitives et participiales.

1.1.1. Gérondif

Le gérondif est le mode impersonnel français typique pour le langage juridique. On le rencontre souvent dans les textes normatifs (lois, directives, règlements, etc.) de même que dans les textes pragmatiques (jugements, arrêts, etc.). Pour ce qui est de la situation existant en tchèque, elle n'est pas si nette, car la langue tchèque ne possède pas le gérondif au sens du mode impersonnel français. Le transgressif tchèque, comparable par son emploi au gérondif français, est à considérer comme une forme verbale plutôt archaïque et l'usage du tchèque contemporain préfère plutôt d'autres moyens d'expression. C'est pourquoi le traducteur a le plus souvent recours à d'autres solutions traductologiques pour l'exprimer. Rappelons surtout la proposition subordonnée, la proposition principale reliée par une conjonction de coordination, le substantif ou d'autres possibilités. Néanmoins, on peut observer l'emploi du transgressif, peu fréquent dans les textes littéraires et aussi dans les textes juridiques. Quant aux textes juridiques européens et leurs traductions, on peut le rencontrer de temps en temps comme on le voit dans l'exemple suivant :

Le Městský soud v Praze a maintenu sa position et a considéré, en s'appuyant sur ladite décision de Ústavní soud...

Městský soud v Praze setrval na svém závěru a, opíraje se o uvedený náleží Ústavního soudu, dospěl k závěru...

Quelquefois, le transgressif tchèque peut être employé pour traduire le participe présent français, ce qui découle du caractère similaire de ce mode impersonnel et du gérondif.

Considérant que, dans ces conditions, la solution du litige dont il est saisi nécessite l'interprétation du droit communautaire, l'Okresní soud v Českém Krumlově a décidé...

Okresní soud v Českém Krumlově, maje za to, že k vyřešení sporu, který mu byl předložen, je za těchto podmínek nezbytný výklad práva Společenství...

Toutefois, il est plus naturel et plus fréquent d'employer au lieu du gérondif français non le transgressif tchèque mais plutôt une proposition subordonnée, éventuellement une proposition principale.

...en tout état de cause, en omettant de lui notifier lesdites dispositions, la République tchèque a manqué aux obligations lui incombant...

...v každém případě tím, že uvedené předpisy nesděila Komisi, nesplnila povinnosti, které pro ni vyplývají...

La République tchèque en n'ayant pas adopté les dispositions législatives, réglementaires et administratives

Česká republika tím, že ve stanovené lhůtě nepřijala právní a správní předpisy...

1.1.1. Participe

En ce qui concerne le participe présent, il est employé assez fréquemment dans les textes juridiques français. Le tchèque, en revanche, doit se servir d'autres moyens pour l'exprimer. Quelquefois, les traducteurs ont recours au substantif accompagné d'une préposition appropriée, assumant la valeur adverbiale :

La Cour, ..., considérant les observations présentées, ..., rend le présent arrêt.

Soudní dvůr, ..., s ohledem na vyjádření předložená, ..., vydává tento rozsudek.

Le participe présent peut également correspondre à un simple adverbe comme on le voit dans l'exemple cité ci-dessous :

Partant, il y a lieu de considérer que la décision attaquée était suffisamment motivée...

Je tudíž třeba učinit závěr, že napadené rozhodnutí je dostatečně odůvodněno...

Une autre possibilité de traduction consiste à utiliser la proposition subordonnée, relative ou circonstancielle, selon le contexte :

Dans l'affaire ayant pour objet une demande préjudicielle...

Ve věci..., jejímž předmětem je rozhodnutí o předběžné otázce...

S'agissant du troisième grief... le Tribunal observe que...

Pokud jde o třetí vytýkanou skutečnost..., soud upozorňuje na to, že...

Il en est de même pour la forme composée du participe passé exprimant l'antériorité par rapport au verbe de la proposition principale. Dans l'exemple cité ci-dessous, le participe français désigne la cause qui est exprimée en tchèque à l'aide de la locution conjonctive qui introduit la proposition subordonnée. Quant à l'expression de l'antériorité en tchèque, elle résulte du contexte.

N'ayant pas obtenu de réponse à sa lettre du 11 juin 2008, le requérant a introduit, le 26 juin 2008, une demande de réexamen de la décision...

Vzhledem k tomu, že žalobce neobdržel na svůj dopis ze dne 11. června 2008 odpověď, podal dne 26. června 2008 žádost o přezkum rozhodnutí...

En tchèque, cette forme du participe passé peut être désignée par le substantif accompagné de la préposition marquant l'antériorité :

Ayant entendu l'avocat général en ses conclusions...

Po vyslechnutí stanoviska generálního advokáta...

1.1.2. Infinitif

Un autre mécanisme verbal permettant de condenser le texte juridique, à côté du gérondif et du participe présent, est l'emploi de l'infinitif. Tandis que, en français, ce mode impersonnel a sa place non seulement dans les textes spécialisés, en tchèque, en revanche, l'emploi de l'infinitif est moins fréquent dans la langue commune. Toutefois, nous constatons que sa fréquence dans le discours juridique augmente considérablement. Ainsi, dans les textes juridiques européens, à notre avis, il est utilisé même dans le cas où il serait préférable d'avoir recours à d'autres moyens linguistiques.

Obligation de transposition – povinnost provést směrnici

Décision d'exclure le requérant de l'épreuve orale – rozhodnutí vyloučit žalobce z ústní části výběrového řízení

Compétence des états membres pour organiser leur système national de pensions de retraite – pravomoc členských států uspořádat své vnitrostátní důchodové systémy.

Nous avons trouvé quand même des exemples, moins fréquents, où l'équivalent de l'infinitif français est exprimé par un substantif tchèque :

Elle n'a pas en revanche pour objet d'harmoniser, fût-ce même partiellement.

Jejím předmětem naproti tomu není harmonizace, a to ani částečná.

La préposition « pour » accompagnée de l'infinitif et exprimant la finalité est souvent transposée en tchèque par un substantif, tout simplement parce qu'une telle construction infinitive n'y est pas possible. Ainsi, nous observons souvent le phénomène que nous avons déjà mentionné, c'est-à-dire une cumulation excessive de substantifs :

Dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la directive...

Právní a správní předpisy nezbytné pro dosažení souladu se směrnici...

D'abord il faut mentionner que le verbe *se conformer* est assez problématique pour les traducteurs vers le tchèque ; dans le cas des textes européens, ces derniers optent pour la solution *dosáhnout souladu* qui sera toujours d'une certaine façon maladroite.

Elle a souligné, à cet égard, qu'elle se conformerait pleinement à la directive par l'adoption de la loi...

V tomto ohledu zdůraznila, že dosáhne plného souladu se směrnicí přijetím zákona...

La troisième possibilité consiste à traduire l'infinif français par la proposition subordonnée tchèque, ce qui est une solution assez naturelle pour le tchèque dont les traducteurs se servent bien souvent non seulement dans le cas des textes juridiques :

Situation à prendre en considération...

Stav, k němuž se má přihlédnout (Stav, který je třeba vzít v úvahu)...

Une telle obligation de transposition n'est pas de nature à porter atteinte à la compétence que ledit État détient...

Tato povinnost provést směrnici není takové povahy, že by zasahovala do pravomoci uvedeného státu...

Une telle obligation incombe aux États membres afin de prévenir toute modification de la situation...

Tato povinnost je členským státům uložena proto, aby byly připraveny na jakoukoliv změnu situace...

Conclusion

En tant que langue spécialisée, le langage juridique se caractérise, entre autres, par un degré élevé de concision et de densité du texte. Ceci se manifeste, en pratique, par la tendance à une expression économique et précise qui peut se réaliser à l'aide de la condensation syntaxique. En français, la nominalisation et l'emploi des condenseurs verbaux sont des phénomènes assez courants. Par contre, dans la langue tchèque, on en observe moins. Néanmoins, la situation change s'il s'agit du discours juridique, notamment de textes produits par les institutions européennes. Le fait que le tchèque subit l'influence des langues procédurales de l'Union européenne, se manifeste aussi dans les traductions de ces textes vers le tchèque. Parmi les phénomènes les plus frappants, il est à mentionner la fréquence élevée des substantifs, surtout déverbaux, des adjectifs verbaux et des participes passés à valeur adjectivale. Quant aux modes impersonnels, typiques pour le français juridique, nous constatons que les textes juridiques tchèques préfèrent d'autres moyens d'expressions, particulièrement la proposition subordonnée. Ce n'est que rarement que l'on observe les condenseurs verbaux tels que le transgressif.

Résumé. Syntaktická kondenzace ve francouzských a českých právních textech evropských institucí. Článek se zabývá problematikou syntaktické kondenzace v právních textech evropských institucí. Poukazuje na specifický charakter právních textů jako takových a zároveň se zaměřuje na typické jevy i zvláštnosti objevující se v paralelních českých a francouzských textech těchto institucí. Všímá si zejména kondenzace nominální a adjektivní, ale i kondenzace na úrovni sloves.

Bibliographie

- BOCQUET, Claude (2008), *La traduction juridique. Fondement et méthode*, Bruxelles: De Boeck s. a.
- CORNU, Gérard (2009), *Vocabulaire juridique*, Paris: Presses Universitaires de France.
- HOFFMANOVÁ, Jana, ŠIMANDL, Josef (2008), „Euročeština“ v lucemburských překladech dokumentů Evropského parlamentu, *Naše řeč* 3, r. 91, 113–126.
- JELÍNEK, Milan (1996). “Styl administrativně-právní”, in: *Jazyk a jeho užívání. Sborník k životnímu jubileu profesora Oldřicha Uličného*, Praha: Filozofická fakulta Univerzity Karlovy, 240–250.
- KOCOUREK, Rostislav (1991), *La langue française de la technique et de la science, vers une linguistique de la langue savante*, Wiesbaden: Oscar Brandstetter Verlag.
- RADINA, Otomar (1981), *Francouzština a čeština. Systémové srovnání dvou jazyků*, Praha: Státní pedagogické nakladatelství.
- REISS, Katharina (2009), *Problématiques de la traduction*, Paris: ECONOMICA.
- SOURIOUX, J.-L., LERAT, P. (1975), *Le langage du droit*, Paris: Presses Universitaires de France.
- ŠKRLANTOVÁ, Marketa (2005), *Preklad právnych textov na národnej a nadnárodnej úrovni*, Bratislava: AnaPress.

Sources Internet :

- <http://isap.vlada.cz/dul/pokyny.nsf/adf221542dd3551fc12579a4004a5009/f1413a7f6a77571080256d050030deeb?OpenDocument>, [cit. 01.05.2012].
- http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7024/, [cit. 12.2.2012].

Zuzana Honová
Katedra romanistiky
Filozofická fakulta
Ostravská univerzita v Ostravě
Reální 5
CZ-701 03 OSTRAVA
République tchèque